

Mawuna

LE BULLETIN MENSUEL DE LA VICE-PRESIDENCE EN CHARGE
DU MINISTERE DE LA PRODUCTION, DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'ENERGIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT



Le Mot du Vice-Président

Mieux communiquer

Tel doit être notre credo. A cet effet, la Vice-Présidence en charge du ministère de la Production, de l'Environnement, de l'Energie, de l'Industrie et de l'Artisanat vient de se doter d'une cellule de Communication dont l'objectif premier est de valoriser les multiples activités impulsées par les différents départements pour répondre aux besoins du gouvernement en matière de redevabilité.

De ce fait, j'accorde une place prépondérante aux activités de communication, dans la mesure où je sais pertinemment, que la visibilité des activités et des réalisations doit nécessairement passer par les canaux modernes des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Mais avant toute chose, il m'apparaît essentiel qu'au niveau de la vice-présidence, l'information puisse circuler correctement et puisse permettre aux intervenants de mieux appréhender l'ensemble des activités qui y sont menées.

C'est dans cet optique, que je lance un vaste programme pour permettre à tous les services de faire connaître leurs activités pour être en mesure de répondre efficacement aux demandes venant du public et des autres administrations de l'Etat.

Dr Fouad Mohadji

Vers un Développement Durable !



Voir page 2

Agenda du Vice-Président

Le 27 septembre 2011, le Vice-président Dr Fouad Mohadji a reçu le nouvel Ambassadeur de France accrédité en Union des Comores, son Excellence Philippe LACOSTE, pour une visite de courtoisie. L'Ambassadeur s'est félicité de l'accueil chaleureux du Vice-président. Au cours d'un bref échange avec la presse, le diplomate français a assuré qu'il allait s'atteler sur les questions de développement. Rappelons que le 15 octobre a été signé la convention de financement du projet d'approvisionnement en eau potable dans la région de Djandro, et ce avec l'appui de l'Agence Française de Développement (Afd).



Avec l'Ambassadeur de France



Signature communiqué conjoint avec le Pnud,
des perspectives pour l'énergie,

Voir page 3

SOMMAIRE

Le Plan d'actions
(Page 2)

Les activités phares
(Pages 2 et 3)

**Egalement dans
ce numéro
les conventions
environnementales
ratifiées**

Interventions sectorielles à court terme au second semestre 2011

Une attention particulière sera accordée à :

- ✓ La levée de certaines contraintes transversales majeures au développement des activités du secteur notamment la sécurité foncière, l'eau et l'électricité.
- ✓ Exhorter l'appui du gouvernement dans la mobilisation des

ressources (intérieures et extérieures) pour le financement des actions identifiées.

- ✓ Le renforcement institutionnel et le développement des capacités de la VP en charge du Ministère.

Agriculture et Elevage

Augmenter les productions vivrières et maraîchères de 10% et créer des conditions de relance de l'arboriculture fruitière

Désenclavement et création de débouchés qui contribuent à l'écoulement des produits et à l'amélioration des revenus. Améliorer les revenus issus des produits à l'exportation des filières de rente. Protéger le cheptel local contre les épizooties

Contribuer à la création d'emplois et à la disponibilité en protéines animales

Pêche

Améliorer les conditions et les études pour le développement d'une pêche semi-industrielle

Appuyer les actions permettant une augmentation sensible des volumes de captures

Installer et réhabiliter des équipements collectifs de conservation et de commercialisation dans les trois îles

Renforcer le contrôle de la Zone d'Exclusivité Economique



Environnement

Consolider le parc marin de Mohéli et protéger les trois autres aires dans les zones forestières du Karthala, Ntringui et Mlédjélé

Adopter et appliquer des mesures concrètes pour protéger le littoral, restaurer les terres dégradées et la couver-

ture forestière.

Elaborer la seconde communication nationale sur le changement climatique
Elaborer la stratégie nationale de développement durable (SNDD)

Eau et Energie

Renforcer et stabiliser la production de l'Energie

Actualiser et diffuser le code de l'eau, document de référence pour une gestion durable de la ressource.

Elaborer un document de stratégie sectorielle et des textes réglementaires

Améliorer la couverture et la gestion des zones rurales en adduction d'eau

Industrie et Artisanat

Elaborer les outils de planification du développement industriel

Assurer la gestion de la propriété intellectuelle; promouvoir et harmoniser le développement industriel.

Améliorer les conditions d'écoulement des produits locaux

Valoriser au mieux, les produits locaux.

Projet "Chaîne de valeurs-Mohéli"

ça promet !

Dans le secteur agricole, l'accent est mis sur le développement d'un programme d'adaptation selon une approche "chaîne de valeurs" combinant production, transformation et commercialisation. A terme cette approche permettra la modernisation et la transformation du monde rural suivant une démarche impliquant l'ensemble des acteurs ruraux et de la distribution.

Au cours d'une cérémonie tenue à la salle de conférence de la Vice-Présidence le 27 octobre, cette dernière et le Système des Nations-Uns ont appelé tous les partenaires au développement du pays ainsi que les investisseurs publics et privés à se joindre à eux pour la réussite des tels programmes. et ce en vue d'apporter



des solutions durables qui conduisent le pays vers le chemin de la croissance durable. Pour ce programme, les deux partenaires ont déjà obtenu l'accord du Fonds pour l'Environnement Mondial (Fem) pour le financement du programme d'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques, et ce pour un montant de 6,5 millions USD.

Le FIDA pourrait également apporter une contribution additionnelle de 7 millions USD dès 2013.

Atelier de lancement aux Comores du " Programme Détaillé de l'Agriculture en Afrique" PDDAA

Un atelier de lancement du PDDAA s'est déroulé en collaboration avec le secrétariat du COMESA, du 20 au 21 septembre 2011 au RETAJ hôtel à Moroni.

Le Vice Président Dr Fouad Mohadji a dans son discours d'ouverture, émis l'espoir du Gouvernement du Président Docteur Ikililou Dhoinine sur la réussite de ce programme qui permettra d'une part l'impulsion d'une dynamique nouvelle visant à une amélioration quantitative et qualitative durable de la production agricole et d'autre part l'amélioration de la visibilité de l'agriculture dans la politique de développement. Il a par ailleurs évoqué la pertinence de ce programme comme étant un cadre de travail com-



mun, pour guider les stratégies et programmes d'investissement nationaux en complément au DSCRIP et autres documents de politique nationale et de stratégies sectorielles aujourd'hui cadrées par la lettre de mission du Chef de l'Etat pour les cinq prochaines années.

Le Vice-Président a en outre exhorté aux participants de s'inspirer sur le modèle du projet « chaîne de valeurs » dans l'île de Mohéli dans le cadre de leur réflexion.

Energie: des perspectives de financement

Dans l'optique de doter le pays d'une politique et d'une stratégie nationale énergétique ainsi que la mise en place de projets pilotes axés sur les énergies renouvelables (hydraulique, éolien, et solaire) des actions posent les jalons d'une transition énergétique assumée à travers la réalisation des investissements d'approvisionnement énergétique à partir de ressources propres.

Selon le communiqué conjoint avec le gouvernement, le Pnud en collaboration avec le Gouvernement ont obtenu l'accord du Fonds Mondial pour l'Environnement pour l'affectation d'environ un milliard de francs comoriens. D'autres opportunités

sont identifiées, sur lesquelles le gouvernement et le Pnud travaillent afin de mobiliser 2,4 millions USD supplémentaires.



Coopération Iran-Comores

pour la promotion du secteur agricole

Un protocole d'accord a été signé entre le VP Fouad Mohadji et le Vice-ministre iranien de l'Agriculture, Satch Djadi, stipule que "les parties contractantes conviennent de concentrer leurs efforts dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage de l'Union des Comores d'une manière prioritaire." Le protocole se base sur six axes prioritaires qui sont entre autres le renforcement institutionnel à travers le renforcement de son cadre physique, des infrastructures

d'appui et le renforcement de ses compétences techniques et technologiques, le développement de la filière laitière à travers le développement de toutes les composantes: production, conservation, transformation et commercialisation mais aussi l'appui à l'amélioration des conditions de productions agricoles par le développement de la petite hydraulique rurale. Ce protocole d'accord s'appuie sur le mémorandum de 2006 signé par les deux pays.

Conventions et protocoles ratifiés par les Comores dans le domaine de l'Environnement

Les Comores ont souscrit aux engagements de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) tenue, en 1992 à Rio de Janeiro.

Ces engagements se sont traduits entre autres par la ratification d'un certain nombre de conventions internationales sur l'environnement.

Conventions & Objectifs

1- Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ou convention de Washington.

Protéger certaines espèces en voie d'extinction de la surexploitation par un système de permis d'importation et d'exportation.

2- Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone.

Protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes des modifications de la couche d'ozone.

3- Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel ou conven-

tion sur l'homme et la biosphère (MAB).

Etablir un système de protection collective du patrimoine culturel et naturel d'une valeur universelle exceptionnelle et ce, sur une base permanente et en adoptant des méthodes scientifiques modernes.

4- Convention sur la Diversité Biologique

Promouvoir la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et la partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques grâce à un accès satisfaisant aux ressources génétiques et à un transfert des techniques pertinentes et un financement adéquat.

5- Convention des Nations Unies sur le changement climatique et le Protocole de Kyoto.

Stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre, particulièrement le dioxyde de carbone et ceux non réglementés par le protocole de Montréal, dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation dangereuse du système climatique.

6- Convention relative aux zones humides d'importance

internationale, particulièrement comme habitats de la sauvagine.

Empêcher désormais que les zones humides ne fassent l'objet d'empiètement ou de pertes progressives étant donné les fonctions écologiques fondamentales des zones humides et leur valeur économique, culturel, scientifique et récréative.

7- Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination.

Définir les obligations des Etats parti en vue de : a) réduire les mouvements transfrontières de déchets soumis à la convention, b) réduire au maximum la production et la toxicité des déchets dangereux et assurer leur gestion écologiquement rationnelle c) aider les pays en développement à assurer la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux

8- Convention de lutte contre la désertification.

Combattre la désertification et réduire les effets de la sécheresse dans les pays touchés par la mise en œuvre de mesures apportées à

tous les niveaux, avec l'appui de la coopération internationale et le partenariat dans le cadre d'une approche intégrée, conformément à l'agenda 21, en vue de contribuer au développement durable dans ces régions.

9- Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

Créer un ordre juridique complet et nouveau pour les mers et les océans et, du point de vue du milieu, établir des règles concrètes concernant les normes environnementales ainsi que des dispositions d'application concernant la pollution du milieu marin.

10- Convention pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique orientale (Convention de Nairobi).

Protéger et gérer le milieu marin et les zones côtières de la région de l'Afrique orientale.

11- Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Réglementer les substances qui appauvrissent la couche d'ozone et leur élimination.

Comité de rédaction
MAVUNA
Issa Abdillah
H. Abdérémane
Ahmed Youssef
Photos :
H. Abdérémane
Hamada Mohamed
Réalisation :
Cellule Communication
VP-MPEEIA
Email
vpmavuna@gmail.com

Célébration de la Journée Mondiale de l'Alimentation (JMA)

C'est le samedi 22 octobre, que la Vice-présidence en charge de la Production, de l'Environnement, l'Energie, l'Industrie et l'Artisanat a célébré la Journée Mondiale de l'Alimentation (JMA) au Rotary Club de Moroni. Le thème de la Journée mondiale de l'alimentation de cette année était **"Prix des denrées alimentaires – de la crise à la stabilité"**, a été choisi pour attirer l'attention sur l'évolution de ce phénomène et sur ce qui peut être entrepris pour atténuer ses effets négatifs sur les populations les plus vulnérables.

Le Représentant-résident du Système des Nations-Unies aux Comores, M. Opia Mensah Kumah, a lu l'allocution du Directeur général du Fonds Mondial pour l'Alimentation (Fao). Pour la Fao « La fluctuation des prix, en particulier à la hausse, fait peser une grave menace sur la sécurité alimentaire dans les pays en développement. Cette crise frappe de plein fouet les pauvres. D'après les chiffres de la Banque mondiale, l'augmentation des prix des aliments, en 2010-2011, a jeté près de 70 millions de personnes dans l'extrême pauvreté. »

L'Initiative sur la flambée des prix des aliments lancé par cet organisme, s'est rapidement alliée au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique de l'Union africaine, le NEPAD, afin de mettre sur pied une

stratégie efficace permettant aux pays africains de faire front à la crise de la hausse des prix des denrées alimentaires. Pour rappel, Au cours des derniers mois, on a pu observer une forte augmentation des prix alimentaires un peu partout dans le monde.

Dans son intervention le Vice-Président, Dr Fouad Mohadji, a tout d'abord expliqué, que si la célébration n'avait pas pu se faire à la date symbolique du 16 octobre, cela était dû à un agenda trop chargé. Il a mis l'accent sur les lettres de mission du chef de l'Etat, qui permettent au gouvernement d'avoir une meilleure planification de ses activités, car **« gérer, c'est prévoir »** a-t-il ajouté.

Il est revenu sur un thème qui lui est cher, à savoir : la nécessité d'avoir une « culture de la statistique ». Il s'est réjoui du travail qui est mené actuellement à Mohéli sur la « chaîne de valeur » au niveau des produits maraîchers, en particulier la tomate.

Selon lui, c'est un exemple qui montre que nous sommes capables d'apporter de la **« valeur ajoutée »** à nos produits. Il a estimé qu'il est temps de ne pas nous appesantir sur nos problèmes mais de proposer des solutions en agissant comme des « patriotes ».

La célébration s'est terminée par une visite des stands du Snac où était exposé des produits du terroir et vendus à des prix abordables.

Le Service-Panification- Suivi-Evaluation

Ce département constitue l'une des chevilles ouvrières pour une meilleure coordination des différentes activités impulsées par les départements. Les critères de suivi élaborés de manière participative doivent permettre aux uns et aux autres de faire jouer les synergies et éviter les doublons.

Placé sous la direction du Secrétaire Général, ce département garde un œil sur l'ensemble du processus en cours pour plus de visibilité des actions.

Le service communication intégré au sein de ce département marque cette volonté de transparence prônée par les plus hautes autorités du pays.



RENCONTRE ENTRE LE SECRETAIRE GENERAL AVEC LES STAGIAIRES DU MINISTERE

Le samedi 1er octobre dernier, le Secrétaire Général (SG) de la Vice-Présidence, M. Ali Mohamed Soilihi avait convié les stagiaires officiant au Ministère à une rencontre pour discuter du rôle qui doit être le leur dans l'institution. En effet, être stagiaire, c'est disposer d'un statut donné à un moment précis, que ce soit dans l'Administration publique ou dans tout autre secteur privé. Le SG a tenu à clarifier tout cela. En effet le stagiaire travaille sous la direction d'un supérieur hiérarchique qui lui donne les directives



Des stagiaires

et supervise son travail. Il convient donc de noter que le statut de stagiaire est quelquefois le passage obligé pour faire son entrée dans la vie active. Cette rencontre s'est avérée indispensable pour clarifier cette question, dans la mesure où le Ministère abrite un nombre important de stagiaires diplômés. Ce fut aussi l'opportunité d'une large discussion sur les droits mais aussi les devoirs de chacun. Dans tous les cas, les participants ont apprécié l'initiative et espèrent que des telles rencontres puissent avoir lieu à l'avenir.